

SUDATION MORTELLE LORS D'UN SÉMINAIRE DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

De l'inculcation à la condamnation des trois responsables.

« Chantal Lavigne est morte cuite dans sa sueur »

26 juillet 2012 - Trois femmes ont été arrêtées dans l'affaire d'un exercice de sudation extrême qui s'est avéré mortel pour Chantal Lavigne, 35 ans, le 27 juillet 2011 à Durham-Sud, en Montérégie.

La Sûreté du Québec a procédé à l'arrestation de Gabrielle Fréchette, 53 ans, Ginette Duclos, 61 ans, et Gérald Fontaine âgée de 39 ans.

Les trois suspects ont été arrêtés peu après l'aube dans leurs domiciles respectifs. Ils faisaient l'objet d'un mandat d'arrestation.

Ces trois personnes seront accusées de négligence criminelle causant la mort et de négligence criminelle causant des lésions corporelles lors de leur comparution, en après-midi, au Palais de justice de Drummondville.

En juillet 2011, les participants d'un séminaire de développement personnel ont été enduits de boue, enveloppés d'une bâche de plastique, recouverts de plusieurs couvertures et leur tête a été placée dans une boîte de carton pendant neuf heures de temps.

Plusieurs personnes ont été malades durant l'expérience. Chantal Lavigne, elle, est décédée.

Le coroner Gilles Sainton a conclu que la victime était «morte cuite».

La Sûreté du Québec n'écarte pas la possibilité que d'autres accusations soient portées à propos des événements.

Alexandre Paillé publié dans *La Presse*. <http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/justice-et-faits-divers/201207/26/01-4559580-sudation-mortelle-trois-personnes-sont-arretees.php>

MOURIR POUR GUÉRIR AU GRAND BAZAR DE L'ÂME ET DU CORPS

par Lise RAVARY

«L'été dernier, Chantal Lavigne, une maman de 35 ans, est morte « cuite » dans sa sueur à la suite d'un traitement de sudation administré par une gourou de la méthode 5-10-15 se croyant investie d'une mission chamanique pour sauver l'humanité souffrante.»

Je vous avertis tout de suite: ce blogue ne fait pas dans la dentelle. Eh oui, je mets tout dans le même paquet. Tout ce qui n'est pas scientifique. C'est comme ça.

L'été dernier, Chantal Lavigne, une maman de 35 ans, est morte « cuite » dans sa sueur à la suite d'un traitement de sudation administré par une gourou de la méthode 5-10-15 se croyant investie d'une mission chamanique pour sauver l'humanité souffrante. Le centre Reine de la Paix où cette sangsue du mal de vivre offrait des traitements en apparence inoffensifs: reiki

(imposition des mains), massages et traitements énergisants, il en existe des centaines au Québec. Aucune réglementation n'encadre leurs activités et la formation des «thérapeutes», qui sont généralement des femmes. Tout comme les clientes, il faut le dire, même si c'est pas beau.

Il y a plusieurs années, j'ai fait un grand reportage pour la défunte revue *Qui?* sur la nouveauté qu'était alors la croissance personnelle. Dans ma mire, *Écoute ton Corps*, cette multinationale de la culpabilité patentée, les ateliers d'un pseudo-psy bardé de diplômes d'universités américaines inconnues au bataillon et dont j'ai oublié le nom et un mouvement très connu et très populaire à ce jour, le Landmark Forum.

J'ai infiltré ces organismes pendant plusieurs semaines. Je n'ai jamais eu aussi peur de toute ma vie. Et je suis faite forte. Peur d'être démasquée oui, surtout au Landmark Forum où on a fini par me jeter dehors à cause de mes questions trop insistantes, mais peur pour tous ces gens qui se faisaient manipuler le corps et l'esprit de manière sadiquement dangereuse. Car **il n'y a pas que le corps qui soit en danger.** J'ai fini par écrire mon texte. Qui m'a été payé le double du cachet normal, pour disparaître aussitôt dans les classeurs des avocats de la maison d'édition du magazine.

On m'a expliqué qu'on ne pouvait publier cela parce que:

- 1- c'était méprisant pour les femmes qui aiment ce genre de traitements et formations;
- 2- c'était tellement gros que les gens n'y croiraient pas (j'avais TOUT sur cassette);
- 3- *Écoute ton corps*, on touche pas à ça. C'est le plus gros bestseller de l'histoire du Québec avec près d'un demi-million d'exemplaires vendus. Livre dans lequel il est écrit que les enfants victimes d'inceste sont en partie responsables de ce qui leur est arrivé, entre autres dangereuses imbécilités. (Autre titre de l'auteur Lise Bourbeau: *Wow, je suis Dieu!*)

Savez-vous quel est l'un des ateliers les plus populaires chez *Écoute ton Corps*? *Vendre avec cœur...* Celui-là je le prendrais - avant de faire dans la croissance personnelle, madame Bourbeau était le numéro un des ventes Tupperware au Canada.

Toute cette mouvance se veut féroce anti-vérification, anti-science. Alors que les fidèles de ces églises sont très critiques envers les résultats de la médecine conventionnelle, étonnamment, ils semblent se ficher complètement de l'absence de preuves scientifiques dans la médecine dite alternative. Même, ça les rassure que la science maudite se tienne loin de tout ça!

Et c'est comme ça, qu'on en vient à tuer une femme comme Chantal Lavigne.

Tout ce qui tourne autour des traitements alternatifs, corps et esprit, représente un marché de 27 milliards aux États-Unis. Ici, difficile de citer un chiffre juste parce que ça se passe beaucoup en dessous de la table. Mais on parle de 5,6 milliards au Canada et plus de 700 millions au Québec. Les clients sont heureux de dépenser tout ce fric dans cette «médecine» privée, alors qu'ils pousseraient les hauts cris si le gouvernement osait imposer un ticket modérateur de \$5 pour les urgences, par exemple.

Mais les gouvernements, ça fait leur affaire, tout ce bazar de l'âme et du corps. Pas besoin d'embaucher plus de médecins et de psys dans les CLSC quand l'infirmière de service offre de vous imposer les mains pour 50\$. Au moins, me direz-vous, ça ne tue pas le reiki... Et pour montrer que le gouvernement approuve l'existence de ce système de pseudo-santé parallèle, nombre de ces traitements farfelus sont déductibles d'impôts.

À part l'acupuncture qui jouit d'une certaine reconnaissance et qui est enseignée au niveau collégial, aucun de ces traitements n'est reconnu par la science. Surtout pas la sudation par enveloppement. Même pas l'homéopathie, bien que des tas de gens, parmi eux des médecins,

ne jurent que par ce qui serait la «mémoire de l'eau».

Faute de reconnaissance scientifique, on crée des associations, commissions, collèges qui disent représenter les intérêts du public dans cette jungle de thérapeutes. Parmi eux, la Commission des praticiens en médecine douce au Québec. Allez voir leur site web: ils se sont bizoués des pages qui ressemblent en tous points à celles du gouvernement du Québec. Au fil de mes recherches sur Internet, j'ai aussi trouvé l'Académie Sutherland d'Ostéopathie qui forme des «ostéopates compétents et vertueux». Ouf, on est rassuré.

Faites «médecine douce» dans Google, je vous promets des heures de plaisir. Et de tristesse.

N'oublions pas, deux enfants vont grandir sans leur maman...

*** Lise Ravary est journaliste indépendante. Son article a été publié sous le titre « Mourir pour guérir » le 9 février 2012 dans *Le Huffington Post Québec*.**

http://quebec.huffingtonpost.ca/lise-ravary/medecine-alternative_b_1252871.html?ref=canada-quebec

AFFAIRE CHANTAL LAVIGNE : COUPABLES !

Gabrielle Fréchette, Ginette Duclos et Gérald Fontaine ont été reconnus coupables de négligence criminelle ayant causé la mort et des lésions.

8 décembre 2014. Chantal Lavigne n'est pas l'auteure de son propre malheur. C'est ce qu'a déclaré la juge Hélène Fabi en trouvant Gabrielle Fréchette, Gérald Fontaine et Ginette Duclos coupables de négligence criminelle causant la mort et des lésions.

Le magistrat n'a pas cru le témoignage de Gabrielle Fréchette selon lequel elle avait donné des consignes de prévention aux participants et qu'elle avait supervisé adéquatement l'activité de sudation: «On ne peut conclure parce qu'une personne respire, qu'elle ne souffre pas ou qu'elle n'éprouve pas de malaise», a souligné la juge Fabi.

Quant aux coaccusés, Ginette Duclos et Gérald Fontaine, le fait qu'ils avaient une croyance sincère aux enseignements de Melkisedek, l'entité personnifiée par Gabrielle Fréchette, ne les excuse en rien: «Une personne raisonnable aurait envisagé le risque d'une telle pratique par une journée excessivement chaude et humide de juillet, et aurait dû agir différemment», conclut la juge. <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/sherbrooke/archives/2014/12/20141208-114423.html>

Gabrielle Fréchette, Ginette Duclos et Gérald Fontaine étaient accusés de négligence criminelle causant la mort de Chantal Lavigne et des lésions à Julie Théberge relativement à une séance de hutte de sudation.

Les trois accusés sont restés de marbre en entendant le verdict.

Gabrielle Fréchette, Ginette Duclos et Gérald Fontaine devront revenir devant la Cour le 23 décembre afin de fixer une date pour les représentations sur sentence.

Me René Duval, l'avocat de Ginette Duclos, a annoncé son intention d'en appeler du verdict.

Le dernier amendement prévoit jusqu'à la peine à perpétuité pour ce type d'accusation. Aucune peine planchée n'est fixée mais il semble que le sursit ne soit pas prévu. Les accusés n'ont aucun antécédent judiciaire. La sentence tiendra compte de l'histoire et la situation familiale de chacun.

par Yanick POISSON - La Tribune

« Les gestes qui ont été posés cette journée-là étaient dangereux à l'égard de la santé des participants et étaient hors norme. Le bon sens le plus élémentaire aurait dû convaincre les accusés de s'abstenir de leur faire vivre une aventure aussi périlleuse », a conclu la magistrate lundi.

Mme Fabi a qualifié d'invraisemblable et de souvent contradictoires les propos tenus par Gabrielle Fréchette au cours de son témoignage. Selon sa version et celle de ses acolytes, les victimes de la hutte de sudation avaient couru à leurs pertes en ne s'hydratant pas suffisamment dans les heures précédant l'expérience.

« Elle a qualifié les neuf participants d'expérimentés, mais ne savait pas si Chantal Lavigne avait déjà participé à une telle hutte de sudation. Elle a également dit que Julie Théberge n'avait jamais fait une hutte en position couchée. Son témoignage n'a pas été droit, sincère et franc », a expliqué la juge.

À l'analyse des témoignages divergents des participants appelés à la barre, Hélène Fabi en est venue à la conclusion que les consignes n'étaient pas claires et que les participants ne savaient pas du tout à quoi s'attendre lorsqu'ils ont été soumis à la hutte de sudation. Si plusieurs avaient déjà pris part à une activité du genre, c'était la première fois qu'ils étaient confrontés à une version aussi intense,

« Ils n'ont pas reçu de consigne et même si ça avait été le cas, jamais elles n'ont expérimenté une telle hutte de sudation, affirme-t-elle. C'était une journée très chaude de juillet, ils étaient au deuxième étage d'un bâtiment sans climatisation. Ils ne pouvaient s'hydrater et étaient enduits de boue. Le milieu chaud et humide a eu pour effet de court-circuiter le mécanisme du corps d'élimination de la chaleur par sudation ».

La défense en furie

Les trois avocats de la défense n'ont pas digéré la décision de la juge Fabi. Leur argumentaire, qu'ils croyaient solide, a été démoli pièce par pièce.

« Je vais recommander fortement à ma cliente d'aller en appel. Ce n'est pas à cause d'un point en particulier, mais d'un ensemble de points que je crois que la Cour d'appel peut nous donner raison », estime l'avocat de Ginette Duclos, Me René Duval.

Plus posé, le représentant de Gabrielle Fréchette, Me Denis Lavigne, a indiqué qu'il allait prendre le temps d'analyser la décision avant d'évoquer la possibilité d'en appeler. Peu importe la décision, il maintient que sa cliente n'avait pas l'intention de faire du mal à qui que ce soit et qu'elle a d'ailleurs cessé de tenir des huttes de sudation.

« C'est un très malheureux accident, elle ne s'attendait pas du tout à une telle conclusion. Elle entend se plier au processus judiciaire », dit-il.

Les partis ont demandé la confection de rapports présentenciels afin de mieux définir les peines appropriées. Selon le Code criminel, elles s'échelonnent des heures de travaux communautaires à la prison à vie. Les accusés seront de retour au palais de justice de Drummondville le 23 décembre afin que l'on établisse une date pour les représentations sur sentence.

Commentaires du père de la victime

« Enfin reconnus coupables après plus de 3 années d'attente. Cela risque de perturber significativement les activités de Mme Fréchette qui n'a cessé de proposer des formations et transes malgré son accusation.

Je pense que sa force de conviction ne lui permet même pas d'avoir de quelconques regrets ou remords. Pour elle, Chantal est morte parce qu'elle avait décidé de mourir ...

Elle ne se sent en rien responsable de cela, car finalement, elle reste persuadait que c'est Melkisedech qui ordonne sa conduite.

Aujourd'hui, elle a changé d'entité, et c'est au nom de Lesthair qu'elle propose ses formations.

Si elle doit être incarcérée, il faudra surveiller ses agissements car elle aura sous la main une clientèle potentielle importante. Elle profite du désespoir, de la misère affective et de la maladie pour satisfaire son besoin de reconnaissance et de pouvoir.

Mais désormais, Gabrielle Fréchette devra vivre avec ce nouveau statut de coupable.

Il faudra que les entités lui viennent en aide pour sortir indemne de cette terrible histoire !

Gabrielle Fréchette est reconnue coupable de négligence criminelle mais derrière cette histoire se cache une autre affaire d'emprise mentale, plus difficile à juger.

Et si personne ne veut se pencher sur les agissements de sa fille Mawi, il n'est pas impossible que l'histoire se répète un jour ... A bon entendeur ...

Nous espérons que cela fera réfléchir notre fille, sur ses croyances et nos inquiétudes et pourra comprendre ce qui nous a motivés à faire tout ce que l'on a fait, à l'époque.

Il faut rappeler que notre fille soutenait Gabrielle Fréchette malgré nos sévères critiques. Nous lui avons fait part de nos craintes : nous étions déjà persuadé que Gabrielle Fréchette était une femme dangereuse, qu'elle était, et est encore aujourd'hui, une gourelle, qui formait un groupe à caractère sectaire, dans lequel évoluait notre fille.

Nous avons dû subir l'indifférence de notre fille face à nos critiques, et parfois de violentes répliques : nous avons tort, et nous ne comprenions rien

Ce qui montre bien qu'il y a eu emprise mentale et espérons que cela sera vite du passé. »

<http://blog.sos-emprise.fr/affaire-chantal-lavigne.html>

Historique de l'affaire Chantal Lavigne :

<http://blog.sos-emprise.fr/affaire-chantal-lavigne.html>